

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

Référence
<b>D04072022_005</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
28/06/2022

Date d'affichage
28/06/2022

Objet de la délibération
<b>Autorisation de demander des subventions pour un projet d'investissement (maison des services)</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 4 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLETON Christiane à Mme DUTEIL Maryse, M. DUFAUD Jean-Michel à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre LEONARD qui propose de solliciter une subvention auprès du conseil régional et du conseil départemental pour la création d'une maison des services sur la commune de Terres-de-Haute-Charente. Le coût total estimatif HT de l'investissement est de 260 173,14€ réparti de la façon suivante :

Nature des investissements	Montant HT	Montant TTC
Travaux	227 202,85	272 643,42
Etude divers, suivi de chantier	32 970,29	39 564,34
<b>TOTAL</b>	<b>260 173,14</b>	<b>305 325,28</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
 Le : 07/07/2022

Et

Publication ou notification du :

Il rappelle que l'Etat a accordé une subvention au titre de la DETR d'un montant de 114 496,98€.

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Etat DETR	254 437,74		114 496,98 (acquise)
Conseil régional	260 173,14	29,34	76 335,00
Conseil départemental	260 173,14	6,65	17 306,47
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	260 173,14	20	52 034,69
<b>Coût Total HT</b>	<b>260 173,14</b>	<b>100</b>	<b>260 173,14</b>

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 76 335,00€ représentant 29,34% du coût total HT des investissements auprès du conseil régional et une subvention d'un montant de 17 306,47€ représentant 6,65% du coût total HT des investissements auprès du conseil départemental.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

Référence
D04072022_006

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
28/06/2022

Date d'affichage
28/06/2022

Objet de la délibération
<b>Tarif des frais de capture et de garde d'animaux errants</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 07/07/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 4 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLETON Christiane à Mme DUTEIL Maryse, M. DUFAUD Jean-Michel à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire donne la parole à madame Fanny GERVAIS qui rappelle que la divagation des animaux fait partie des pouvoirs de police du maire.

Elle signale aussi que les agents et les élus doivent fréquemment effectuer la capture puis le transport des animaux errants vers le chenil communal dans l'attente que le propriétaire ou le Syndicat Mixte de la Fourrière animale vienne le récupérer, sachant que la commune possède aux services techniques un chenil pour héberger de façon très temporaire ces animaux.

Elle ajoute que jusqu'à aujourd'hui lorsque le propriétaire de l'animal se manifeste, il doit payer les frais de garde au Syndicat Mixte de la Fourrière animale, mais que la commune qui engage des dépenses non négligeables lors de la capture et du gardiennage des animaux, ne perçoit actuellement aucune recette, même lorsque l'animal retrouve son maître.

Madame la maire souhaite responsabiliser le propriétaire qui de manière récurrente laisse divaguer ses animaux.

Madame la maire propose de fixer pour la commune les tarifs suivants :

Tarifs frais de capture : 50,00 €

Frais de garde dans les locaux municipaux par jour : 20,00 €

Il est précisé que les frais de garde sont dus dès le jour de capture de l'animal.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** d'accepter les tarifs présentés.

La Maire

Envoyé en préfecture le 07/07/2022

Reçu en préfecture le 07/07/2022

Affiché le



Sandrine PRECIGOU

ID : 016-200083350-20220704-D04072022\_006-DE



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

Référence
<b>D04072022_007</b>

L' an 2022 et le 4 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	28

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Date de la convocation
28/06/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLETON Christiane à Mme DUTEIL Maryse, M. DUFAUD Jean-Michel à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian

Date d'affichage
28/06/2022

Objet de la délibération
<b>Acquisition d'un terrain appartenant à monsieur DEPUTIER Gilbert</b>

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Pierre LEONARD qui propose à l'assemblée d'acquérir les parcelles F939,940,941 et 943 d'une superficie 14a89ca Les Feraux appartenant à monsieur DEPUTIER Gilbert pour un montant de 250€.

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 28 Contre : 0 Abstention : 1

Madame Sandrine LALIEVE a donnée procuration à monsieur Jean-Pierre LEONARD qui s'abstient pour son compte.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **DECIDE** d'acquérir les parcelles F939, 940, 941 et 943 pour une contenance de 14a89ca appartenant à monsieur Gilbert DEPUTIER au prix de 250€.
- **DIT** que cette vente sera effectuée par acte notarié.
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents se rapportant à cette acquisition.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 07/07/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

Référence
<b>D04072022_008</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
28/06/2022

Date d'affichage
28/06/2022

Objet de la délibération
<b>Recrutement de 2 agents contractuels sur un emploi non permanent dans le cadre d'un contrat de projet (annule et remplace la délibération prise le 28/03/2022)</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 07/07/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 4 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLETON Christiane à Mme DUTEIL Maryse, M. DUFAUD Jean-Michel à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Le Conseil municipal de Terres-de-Haute-Charente,  
Vu le Code général de la fonction publique, notamment en ses article L. 332-24 et suivants ;  
Vu la loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique ;  
Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale ;  
Vu le décret n° 2019-1414 du 19 décembre 2019 relatif à la procédure de recrutement pour pourvoir les emplois permanents de la fonction publique ouverts aux agents contractuels ;  
Vu le décret n° 2020-182 du 27 février 2020 relatif au régime indemnitaire des agents de la fonction publique territoriale ;

Considérant qu'il est nécessaire de procéder au recrutement de deux agents contractuels pour mener à bien le projet de maison France services.

Madame la maire propose de créer deux emplois non permanents au sein des services de la collectivité de Terres-de-Haute-Charente relevant de la catégorie hiérarchique C, sur la base du grade adjoint administratif, afin de mener à bien l'opération identifiée suivante : accueil du public et orientation des usagers pour leurs démarches administratives au sein de la maison France services.

Ces 2 contrats de projet sont signés pour une durée de 1 an à compter de la labellisation par les services de l'Etat de la maison France services soit du 1<sup>er</sup> septembre 2022 au 31 août 2023 inclus.

L'agent recruté sur cet emploi sera chargé des fonctions suivantes :

- Accueil du public
- Aide aux démarches administratives
- Conseils et orientations du public en fonction des demandes
- Appui informatique

L'agent exercera ses fonctions d'agent d'accueil France services à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 24 heures pour l'un et 35 heures pour l'autre.

La rémunération de l'agent est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de recrutement d'Adjoint administratif. La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire du grade de recrutement.

Le contrat prend fin avec la réalisation de l'objet pour lequel il a été conclu, après un délai de prévenance de deux mois.

Le cas échéant, la collectivité de Terres-de-Haute-Charente peut procéder à une rupture anticipée du contrat de projet après un délai d'un an minimum si le projet/l'opération ne peut pas être réalisé(e), ou que le résultat du projet ou de l'opération a été atteint avant l'échéance prévue du contrat. Dans ce cas, l'agent percevra une indemnité d'un montant égal à 10% de la rémunération totale perçue à la date de l'interruption du contrat.

Le contrat de projet est renouvelable par reconduction expresse lorsque l'opération prévue ne sera pas achevée au terme de la durée initialement déterminée. La durée totale des contrats ne pourra excéder 6 ans.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **AUTORISE**

- La création de 2 emplois non permanents d'adjoint administratif pour une durée de 1 an à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 un 24/35<sup>ème</sup> et l'autre 35/35<sup>ème</sup>.
- L'inscription des crédits nécessaires au budget de la collectivité ;
- Madame la maire à faire, dire et signer l'ensemble des pièces relatives à ce dossier.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

Référence
<b>D04072022_001</b>

L' an 2022 et le 4 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Date de la convocation
28/06/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLETON Christiane à Mme DUTEIL Maryse, M. DUFAUD Jean-Michel à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian

Date d'affichage
28/06/2022

Objet de la délibération
<b>Création d'un poste d'apprenti à compter 1er septembre 2022</b>

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire donne la parole à madame Agnès ROULON qui propose à l'assemblée de recruter un apprenti pour le service espaces verts pour remplacer l'apprenti actuel qui a terminé sa formation.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Monsieur Jean-Marc CAPOIA demande si l'apprenti en poste actuellement sera gardé. Madame la maire lui répond qu'un contrat de remplacement d'un agent titulaire va lui être proposé.

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 07/07/2022

Et

Publication ou notification du :

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** la création d'un poste d'apprenti pour le service espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022.
- **AUTORISE** la maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.
- **DESIGNE** Eric CHAUMET comme maître d'apprentissage.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT





## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

Référence
<b>D04072022_002</b>

L' an 2022 et le 4 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Date de la convocation
28/06/2022

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLETON Christiane à Mme DUTEIL Maryse, M. DUFAUD Jean-Michel à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian

Date d'affichage
28/06/2022

Objet de la délibération
<b>Création d'un poste d'adjoint technique</b>

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire donne la parole à madame Agnès ROULON qui propose la création d'un poste d'adjoint technique affecté au service espaces verts à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

Création	Quotité	Date d'effet
Adjoint technique	35/35e	01/07/2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 07/07/2022

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

Et

- **DECIDE** la création du poste conformément au tableau présenté.

Publication ou notification du :

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT



## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

Référence
D04072022_003

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	29

Date de la convocation
28/06/2022

Date d'affichage
28/06/2022

Objet de la délibération
<b>Mise à jour du tableau des effectifs au 4 juillet 2022</b>

Vote
<b>A l'unanimité</b> Pour : 29 Contre : 0 Abstention : 0

L' an 2022 et le 4 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLETON Christiane à Mme DUTEIL Maryse, M. DUFAUD Jean-Michel à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire expose que le tableau des effectifs doit être revu pour intégrer les suppressions et les créations de postes suite à avancement de grade et recrutement d'agents.

Le tableau est joint en annexe 2.

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **SE PRONONCE favorablement sur le tableau des effectifs au 4 juillet 2022.**

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 07/07/2022

Et

Publication ou notification du :

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT




**COMMUNE TERRES-DE-HAUTE-CHARENTE**  
**TABLEAU DES EFFECTIFS AU 4 JUILLET 2022**

Envoyé en préfecture le 07/07/2022  
 Reçu en préfecture le 07/07/2022  
 Affiché le   
 ID : 016-200083350-20220704-D04072022\_003-DE

Catégorie	Filières et Grade	Nbre de poste	Poste vacant depuis le	Poste occupé		
				STATUT (stagiaire titulaire contractuel)	Temps de travail (TP en %°)	Agent
<i>Filière Administrative</i>						
Catégorie A	Attaché Principal	1		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Attaché	1	18/06/2022		35/35 <sup>e</sup>	
Catégorie B	Rédacteur principal de première classe	1		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
Catégorie C	Adjoint administratif principal de première classe	3		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint administratif principal de première classe	1		Titulaire	10.5/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint administratif principal de deuxième classe	1		Titulaire	21/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint administratif	1	14/05/2022			
	Adjoint administratif	1		Contractuel	17.5/35 <sup>e</sup>	
	<b>TOTAL Filière administrative</b>	<b>10</b>				
<i>Filière technique</i>						
Catégorie B	Technicien principal de première classe	1		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Technicien	1		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
Catégorie C	Agent de maîtrise principal	5		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Agent de maîtrise	1		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Agent de maîtrise	1		Titulaire	27/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique principal de première classe	4		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique principal de deuxième classe	6		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	

	Adjoint technique principal de deuxième classe	1		Titulaire	33.5/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique principal de deuxième classe	1		Titulaire	31/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique principal de deuxième classe	2		Titulaire	30/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique principal de deuxième classe	1		Titulaire	29.5/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique	8		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique	1		Titulaire	32/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique	1		Titulaire	30/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique	1		Titulaire	22/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique	1		Titulaire	4.38/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique	2		Stagiaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique	1		Stagiaire	33.5/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique	1		Stagiaire	26/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint technique	1		Contractuel	17.49/35 <sup>e</sup>	
	<b>Total filière technique</b>	<b>40</b>				
	<i>Filière sociale</i>					
Catégorie C	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de première classe	1		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Agent spécialisé des écoles maternelles principal de première classe	1		Titulaire	33.5/35 <sup>e</sup>	
	<b>Total filière sociale</b>	<b>2</b>				
	<i>Filière culturelle</i>					
Catégorie C	Adjoint du patrimoine principal de première classe	1		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	<b>Total filière culturelle</b>	<b>1</b>				
	<i>Filière animation</i>					
Catégorie C	Adjoint d'animation principal de première classe	2		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	

Envoyé en préfecture le 07/07/2022  
 Reçu en préfecture le 07/07/2022  
 Affiché le   
 ID : 016-200083350-20220704-D04072022\_003-DE

	Adjoint d'animation principal de première classe	1		Titulaire		
	Adjoint d'animation principal de deuxième classe	1		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	Adjoint d'animation	1		Titulaire	35/35 <sup>e</sup>	
	<b>Total filière animation</b>	<b>5</b>				
	<i>Filière Police municipale</i>					
Catégorie C	Garde Champêtre chef	1	13/06/2021		35/35 <sup>e</sup>	
	<b>Total filière police municipale</b>	<b>1</b>				
<b>TOTAL GENERAL</b>		<b>59</b>				

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04/07/2022

Référence
<b>D04072022_004</b>

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	25	26

Date de la convocation
28/06/2022

Date d'affichage
28/06/2022

Objet de la délibération
<b>Autorisation de demander des subventions pour un projet d'investissement (patinoire)</b>

Vote
<b>A la majorité</b>
Pour : 25 Contre : 1 Abstention : 3

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
Le : 07/07/2022

Et

Publication ou notification du :

L' an 2022 et le 4 Juillet à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, Salle des fêtes l'Hermitage Roumazières-Loubert sous la présidence de PRECIGOUT Sandrine, Maire

**Présents** : Mme PRECIGOUT Sandrine, M. LEONARD Jean-Pierre, Mme GERVAIS Fanny, M. FAUBERT Christian, Mme TRICAUD Magalie, M. MARSAC Jacques, Mme ROULON Agnès, M. BOINEAU Didier, M. TRIMOULINARD Jean-Claude, Mme DUTEIL Maryse, Mme DHERBECOURT Michèle, M. ARTAUD Jean-Michel, M. DA COSTA Manuel, M. FREDAGUE David, Mme PAIN Mireille, Mme BONNY Katia, Mme MARSAC Hélène, Mme LALIEVE Sandrine, M. TARNAUD Manuel, M. BLANCHIER Michel, M. CAPOÏA Jean-Marc, M. VIROULAUD Patrick, Mme PEREIRA Josiane, Mme CLAUZEL Amandine, M. COLDEBOEUF Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CAILLETON Christiane à Mme DUTEIL Maryse, M. DUFAUD Jean-Michel à Mme PRECIGOUT Sandrine, Mme MARCIQUET Marie-Madeleine à Mme PAIN Mireille, M. LABARUSSIAS Matthieu à M. FAUBERT Christian

**A été nommé(e) secrétaire** : M. LEONARD Jean-Pierre

Madame la maire donne la parole à monsieur Jean-Michel ARTAUD qui propose de solliciter une subvention auprès du conseil départemental pour l'acquisition de la patinoire. Le coût total estimatif HT de l'investissement est de 29 216,60€.

Le financement serait le suivant :

Nature des recettes	Montant de la dépense subventionnable	%	Subvention escomptée
Conseil départemental	29 216,60	20	5 843,32
Total maître d'ouvrage (autofinancement)	29 216,60	80	23 373,28
<b>Coût Total HT</b>	<b>29 216,60</b>	<b>100</b>	<b>29 216,60</b>

Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL** :

- **APPROUVE** le plan de financement de l'opération.
- **DECIDE** de solliciter une subvention d'un montant de 5 843,32€ représentant 20% du coût total HT des investissements auprès du conseil départemental.
- **AUTORISE** le maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

La Maire  
Sandrine PRECIGOUT

